

Cours de morale et de religion : casse-tête pour les Communes

Que faire si des parents décident de ne pas inscrire leur enfant au cours de religion ou de morale ? À Gembloux, on est perplexe.

● **Bruno MALTER**

La question dépasse de loin le cadre du débat communal, mais ses implications seront on ne peut plus concrètes pour les pouvoirs locaux de base.

À Gembloux, à l'issue de la séance du conseil communal de ce mercredi, la conseillère Écolo Laurence Dooms s'est inquiétée de l'avenir des cours de morale et de religion et du cours qui pourrait être proposé en remplacement, en cas de refus des parents d'y inscrire leur enfant.

« On parle de la mise en place de cours de rien ou de quelque chose, on ne sait pas trop. Comment le Collège communal s'y prépare-t-il ? »

La question ne manque pas de pertinence, surtout à l'échelon primaire, souvent pris en charge par les Communes. Que faire, en effet, si un ou deux élèves ne souhaitent plus s'inscrire dans un cours de morale ou de religion ?

« C'est que, fait observer la conseillère, échevine de l'enseignement sous l'ancienne législature, il n'y a pas d'étude en primaire. Cela risque de retomber sur les enseignants. »

Trouver une solution

La situation est d'autant plus complexe qu'il est à ce stade impossible d'anticiper formellement les conséquences du nouveau choix offert aux pa-

rents. C'est encore le flou concernant le contenu du nouveau cours de citoyenneté. Les maîtres spéciaux de religion ou de morale n'ont pas tous le titre d'enseignant : seront-ils habilités à donner ce nouveau cours ? Autant de questions sans réponse à ce stade.

Le pire, c'est que le choix exprimé à l'avance par les parents peut toujours être revu d'ici la rentrée. Ils devront être de nouveau contactés pour que leur choix soit confirmé. Laurence Dooms reprend la parole : « Je ne voudrais pas que les parents puissent se sentir culpabilisés par leur choix. »

Et l'échevin de répondre : « Nous transmettrons benoîtement les documents aux parents ». Réplique de Dominique Notte, sur le ton de l'humour : « Je ne suis pas sûr que l'expression soit si neutre. » Bref, les premiers jours de la rentrée s'annoncent difficiles. ■

À la Fédération d'assumer l'encadrement

À Gembloux, on reste sur ses gardes, de peur que la Fédération ne se décharge de ses missions sur le dos des Communes.

L'échevin de l'enseignement Gauthier de Sauvage explique qu'après la décision de la Cour constitutionnelle, une circulaire a été envoyée le 15 avril aux Pouvoirs organisateurs et aux directeurs pour avoir une idée claire du choix des parents.

Les écoles de Gembloux sont regroupées dans trois pôles.

Dans un des trois pôles, les choix semblent clairs : les parents ont tous opté pour le cours de morale ou le cours de religion.

Dans les deux autres implantations, quelques parents, plutôt minoritaires selon les premiers recensements, auraient marqué un intérêt pour le cours alternatif. Bref, Gembloux devra quand même s'adapter, trouver une solution.

L'échevin de l'enseignement compte d'abord sur la Fédération de Wallonie-Bruxelles pour débloquent ce nœud gordien. « Même si la Fédération

n'est pas directement responsable de cette décision, l'encadrement des élèves est de sa compétence », souligne-t-il.

Pas question que la Fédération se déporte de ses missions sur d'autres pouvoirs, comme les Communes le subissent déjà avec d'autres niveaux de pouvoir, que ce soit l'État fédéral ou la Région wallonne. « Ce ne sont pas aux Pouvoirs organisateurs d'assumer cette situation », martèle-t-il. « Pas question, cependant de laisser un ou plusieurs enfants seuls ou libres », tempère-t-il dans la foulée. À son niveau, le pouvoir organisateur prendra, lui aussi, ses responsabilités. ■

B.M.